

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20181214-0000019785-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 18/12/2018

Réception par le Préfet : 18/12/2018

Publication : 21/12/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2018-6-10-2

Séance du vendredi 14 décembre  
2018

### POLITIQUE DE L'HABITAT

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. FERRARI donne procuration à Mme LUTENBACHER.

M. HABIG donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

Mme MARTIN donne procuration à Mme HELDERLE.

M. MULLER donne procuration à Mme Betty MULLER.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU le règlement financier départemental,

VU l'avis favorable de la Commission Solidarité, Famille, Insertion et Logement lors de sa réunion du 7 septembre 2018,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve le rapport relatif à la politique de l'habitat, qui mobilisera des dépenses à hauteur de 4 733 000 € et générera des recettes d'un montant de 1 950 665 € au budget primitif 2019, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

## **ANNEXE A**

- ❖ Inscrit, au titre du Budget Primitif 2019, pour la politique de l'habitat :
  - en dépenses :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 578 500 € et un total d'autorisation d'engagement de 277 837 €
    - en investissement : un crédit de paiement de 4 154 500 € et un total d'autorisation de programme de 1 050 269 €
  - en recettes :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 87 500 €
    - en investissement : un crédit de paiement de 1 863 165 €
- ❖ Prend note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe 1 de la présente délibération,
- ❖ Donne délégation à la Commission Permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2019,
- ❖ Donne délégation à la Commission Permanente pour toute décision relative aux conséquences de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN) sur les regroupements de bailleurs sociaux dans le Département du Haut-Rhin.